



Déclaration Liminaire Formation Spécialisée Dipa. Accident grave lors de l'intervention de la BSER

Nous sommes réunis ce jour pour une FS ayant pour ordre du jour, l'accident grave à la BSER.

Déjà nous souhaitons un prompt rétablissement aux collègues blessés et nous avons également une pensée pour l'ensemble des personnels sur place et leurs proches. Nous apportons un soutien inconditionnel à l'ensemble des agents de la plateforme de Roissy. Au besoin, nous les défendrons contre tout élément éventuellement à charge. Il faut rappeler le contexte de plus en plus dangereux dans lequel les douanières et douaniers doivent intervenir. Malheureusement, la violence tend à se banaliser et face à nous, nous avons des infracteurs prêts à prendre tous les risques au vu des enjeux financiers.

Mais nous sommes las d'observer l'incapacité des décideurs nationaux à mener une politique de protection efficace au bénéfice des personnels de l'État, mais nous restons déterminés à ne rien lâcher ! Nous exigeons la mise en place d'un dispositif efficace pour une « tolérance zéro » contre tout acte d'agression ou d'incivilité envers un agent public.

En matière de sécurité, il ne faut jamais relâcher la vigilance. Il faut toujours être pro-actif. Il ne faudrait pas que, cette fois encore, nous agissions en réaction puis que le dispositif qui sera mis en place ne tombe dans l'oubli ou se délite dans les habitudes du quotidien.

Nous saluons la prompte mise en place des dispositifs d'aide et de soutien aux agents, c'est un sujet prégnant. Nous avons alerté la direction générale en novembre dernier sur l'accompagnement nécessaire à porter aux agents durement touchés par un événement grave, comme ce fut encore le cas ici.

Au-delà de ce qui a été mis en place, nous réclamons la création d'une cellule nationale de suivi et d'accompagnement des agents victimes d'agressions ou d'accidents de service. En effet, la prise en charge d'un agent ayant subi de tels événements peut se révéler longue et difficile. Il peut avoir besoin de soins médicaux et d'un accompagnement mental sur le long terme, avant de pouvoir reprendre une activité à 100 % et sans séquelles psychologiques. Pour traiter les conséquences sur les personnels, qui peuvent être physiques, morales ou les deux réunies, il faut une capacité de suivi élevée qui ne peut reposer que sur les seules épaules des chefs de service.

Cet événement fait resurgir des irritants que nous dénonçons, mais qui demeurent présents dans le temps. Nous pouvons notamment citer les délais de remise des infracteurs à l'OFAST, ce qui met les agents sous pression durant la procédure pour respecter les délais imposés. Ou bien sont contraints d'effectuer des prolongations de service jusqu'à la prochaine remise, ce qui oblige des agents déjà éprouvés par la procédure à rester encore mobilisés pendant de longues heures. Nous exigeons une simplification administrative des procédures. Autre irritant les locaux, nous demandons une réflexion d'aménagement et de sécurisation des espaces de travail en partenariat avec ADP. Enfin, nous sollicitons la fin de cette envie folle de course aux indicateurs pour éviter des pressions inutiles, mais aussi des errements réglementaires.